



Arras, le 16 septembre 2019

**David BLOTHIAUX**  
**Alexandra DEHOUCK**  
**Maxime VASSEUR**  
Co-secrétaires départementaux

A  
**Madame la Rectrice de l'Académie de Lille**

Madame la Rectrice,

Vous vous êtes adressée aux directrices et directeurs d'écoles du premier degré de l'Académie par un courrier en date du 3 septembre pour la mise en place de l'application Gestcrise, répertoire d'urgence de l'académie.

Tout d'abord, nous rappelons que les directrices et directeurs des écoles ne sont pas des personnels d'encadrement comme l'attestent les textes en vigueur (D. 89-122 du 24/02/1989C.2014-163 du 01/12/2014).

Par ailleurs, il n'apparaît dans un aucun texte réglementaire ni législatif l'obligation pour les personnels de transmettre leurs coordonnées personnelles et aucun agent ne peut être contraint de les communiquer.

Il appartient à l'employeur de mettre à disposition les outils et le matériel professionnels nécessaires à la réalisation des missions de service public. Si les directeurs et directrices doivent être joignables par SMS ou sur un téléphone portable pendant le temps de travail dans le cadre du PPMS, il appartient aux DSDEN d'y remédier en fournissant aux agents les téléphones nécessaires à la gestion de ces situations d'urgence. Tout en garantissant aux agents le respect de leur vie privée, par un cadrage claire des modalités d'utilisation de ces matériels.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du  
SNUipp-FSU Pas-de-Calais  
Maxime VASSEUR

Copie adressée au Directeur Académique du Pas-de-Calais